

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick BARRIER, pouvoir à Patrick MOLLARD
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH

Absent : Célien PARISI

DELIBERATION N° 65/2022 - REPRISE DE PROVISIONS

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire en charge des Ressources, de l'optimisation de la gestion et de la modernisation de l'action publique rappelle que lors du vote du budget 2022 il a été inscrit en recettes de fonctionnement une reprise sur provision de 186 768,61 euros, considérant que les risques pour lesquelles elles avaient été constituées étaient écartés.

Afin de pouvoir procéder aux écritures comptables de reprise de cette provision il convient de prendre une délibération l'autorisant.

Après analyse de la situation comptable relative aux provisions et des justificatifs permettant de conclure à la disparition du risque, il s'avère que le montant pouvant être repris s'élève en fait à 112 877,68 euros correspondant à :

- 64 853 euros de remboursement de taxe de séjour à la CCLG – mandat 35/373 du 19/02/2020
- 48 024,68 euros d'annulation de créances relatives aux impayés de la Régie électrique - délibération N°2021-30 du 12 avril 2021

PROVISIONS AU 31/12/2021								
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises déjà effectuées	Pièces justificatives	SOLDE DES PROVISIONS	Proposition de reprises	Justificatifs	Nouveau solde
IMPAYES REGIE ELECTRIQUE	9/10/2017	100 000,00 €	47 655,47 €	Délib n°120/2019 du 30/09/2019	52 344,53 €	48 024,68 €	délib 2021-30 du 12/04 annulation de créances	4 319,85 €
PROVISION TRANSFERT CHARGES	13/11/2017	193 000,00 €	193 000,00 €	Délib n°135/2018 du 19/11/2018				
IMPAYES REGIE ELECTRIQUE	18/12/2017	72 000,00 €	22 095,92 €	Délib n°92/2018 du 23/07/2018	49 904,08 €			49 904,08 €
PROVISION TAXE DE SEJOUR	18/12/2017	57 360,00 €	57 360,00 €	Délib n°120/2019 du 30/09/2019				
PROVISION REVERSEMENT EMPRUNT	19/12/2018	809 081,00 €			809 081,00 €			809 081,00 €
PROVISION TAXES SEJOURS 2017	19/12/2018	72 000,00 €	72 000,00 €	Délib n°120/2019 du 30/09/2019				
PROVISIONS DIVERSES	19/12/2018	10 000,00 €			10 000,00 €			10 000,00 €
PROVISION TAXES SEJOURS 2018	8/4/2019	84 520,00 €			84 520,00 €	64 853,00 €	Rembt taxes séjour à la CCLG - 35/373 du 19/02/2020	19 667,00 €
TOTAL DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES		1 397 961,00 €	392 111,39 €		1 005 849,61 €	112 877,68 €		892 971,93 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la reprise de provisions au budget communal 2022 telle que présentée ci-dessus pour un montant de 112 877,68 euros.

Cette délibération est adoptée à la majorité, moins 3 abstentions (Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH

